

MARS - AVRIL - MAI 2020



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



BULLETIN

TRIMESTRIEL DU SAP

**AUGMENTATION DU NOMBRE
DE PERSONNES EN INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE SUR LA PÉRIODE
MARS À MAI 2020**

**MOYENS D'EXISTENCE AFFECTÉS
EN MILIEU URBAIN PAR LA
COVID 19**

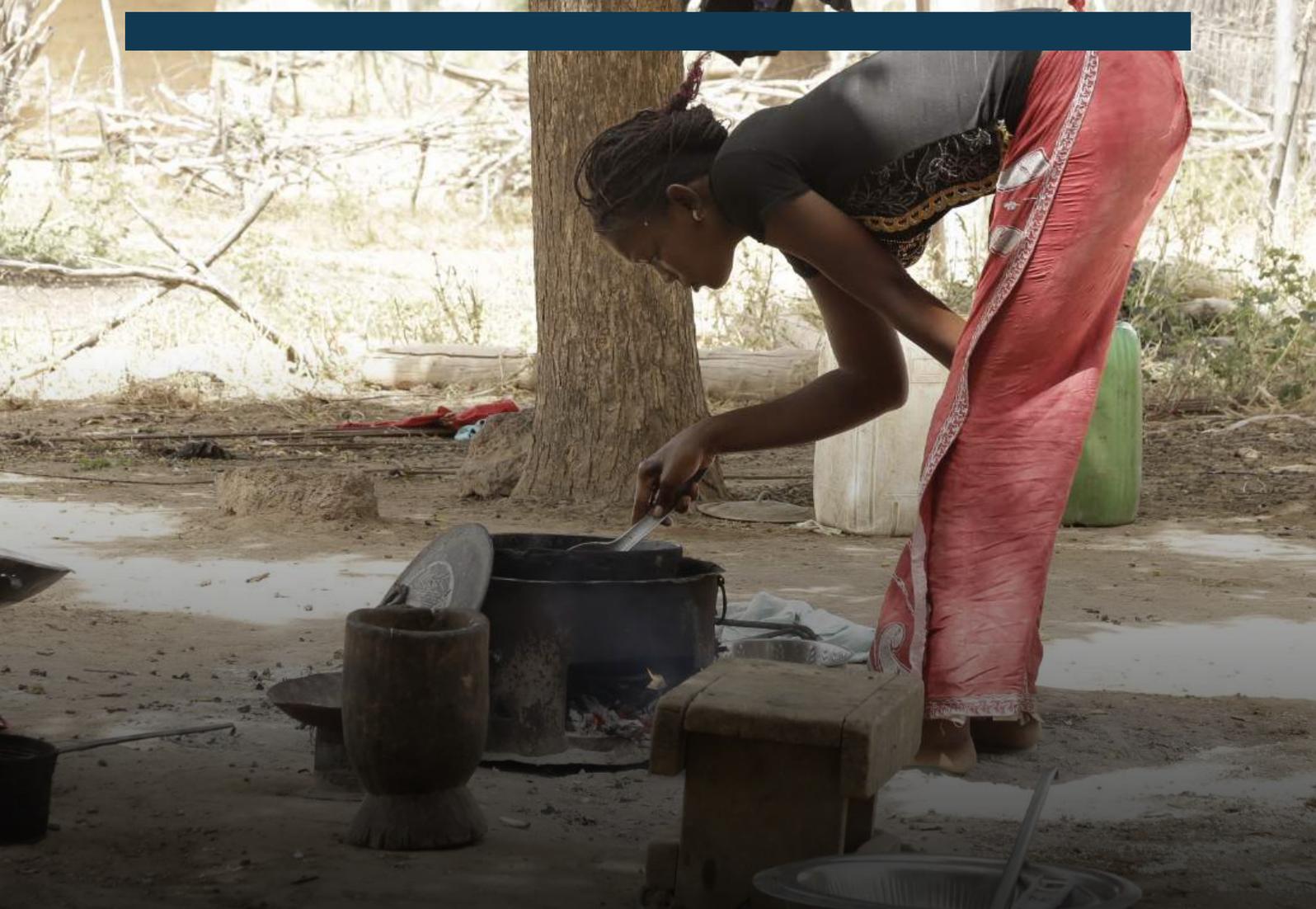
**IMPACT NÉGATIF DE LA COVID
19 SUR LES TRANSFERTS DES
IMMIGRÉS**

**MENACES SUR LES REVENUS
DES MÉNAGES PASTORAUX ET
AGROPASTORAUX**

SOMMAIRE



1.SITUATION ALIMENTAIRE DES MÉNAGES DE MARS À MAI.....	5
1.1. Les principales raisons qui expliquent cette situation.....	5
1.1.1. Difficultés alimentaires	5
1.1.2. Les moyens d'existence affectés en milieu urbain par le COVID 19.....	6
1.1.3. Impact de la COVID 19 sur les transferts des immigrés.....	8
2.SITUATION PHYTOSANITAIRE.....	9
3.SITUATION DES MARCHES.....	10
3.1. Prix des denrées de première nécessité.....	10
3.2. Stock de régulation de RIZ.....	11
3.3. Prix dominants de l'oignon et de la pomme de terre au détail.....	11
4.SITUATION DANS LA ZONE AGRO-SYLVO-PASTORALE.....	12
4.1. Faible disponibilité fourragère et transhumance précoce.....	12
4.2. Impact de la COVID 19 sur les activités d'élevage.....	12
4.3. Mouvement du bétail.....	14
4.4. Feux de brousse.....	15
5.PERSPECTIVES.....	16
6.RECOMMANDATIONS.....	17



SITUATION ALIMENTAIRE DES MENAGES

1. SITUATION ALIMENTAIRE DES MÉNAGES DE MARS À MAI

Les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) du mois de mars 2020, ont montré que dix-sept (17) départements sont classés en phase sous pression et un (1) en phase crise. Comparée aux résultats de l'exercice de 2019, de la même période, la situation alimentaire des ménages s'est dégradée. En mars 2019, la proportion de personnes en insécurité alimentaire était de 1,16% soit 151413 personnes. Le nombre de personnes en insécurité alimentaire, en mars 2020, a doublé par rapport à mars 2019, avec 2,61% soit 436 650 personnes en phase crise à pire (cf tableaux ci-dessous). Avec la survenue de la pandémie de la COVID 19, les personnes en phase sous pression, risquent de basculer en phase crise. Les départements de Pikine, Louga, Podor, Matam, Dakar, et Tivaouane, concentrent 53,3% des personnes en crise. Ils abritent également 39% des personnes sous-pression (cf CH mars 2020).

	PH 1	PH 2	PH3	PH 4	PH5
Populations	10970717	1840799	151413		
Départements	33	9			

Source : SECNSA, CH 2019

	PH 1	PH 2	PH3	PH 4	PH5
Populations	13779903	2489037	436650		
Départements	21	17	1		

Source : SECNSA, CH 2020

Les causes de la dégradation de la situation alimentaire des ménages dans ces départements sont: les difficultés alimentaires, l'impact négatif de la Covid 19 sur les moyens d'existence (en milieu urbain et rural) et, la situation pastorale assez difficile dans la zone agro-sylvo-pastorale.

1.1. LES PRINCIPALES RAISONS QUI EXPLIQUENT CETTE SITUATION

1.1.1. DIFFICULTÉS ALIMENTAIRES

Les difficultés alimentaires ont conduit les ménages des départements de Louga, Tivaouane, Dakar et Pikine, à développer des stratégies d'adaptation alimentaires. Ces stratégies se manifestent à travers cinq comportements, dont les plus sévères sont : réduire la quantité de nourriture lors de la préparation des repas ; réduire les quantités consommées par les adultes/mères au profit des enfants ; réduire le nombre de repas journaliers (sauter 1 ou 2 repas dans la journée).

L'adoption de ces stratégies témoigne des difficultés alimentaires vécues par les ménages tant en milieu urbain que rural. Ainsi, dans les départements de Pikine et de Dakar, c'est respectivement 49% et 46% des ménages qui ont adopté ces stratégies. En d'autres termes plus de quatre ménages sur dix ont déjà réduit la quantité de nourriture à Dakar et Pikine

Dans les départements de Louga et Tivaouane, qui comportent des milieux ruraux contrairement aux deux premiers départements cités, la proportion de ménages ayant recouru à ces stratégies s'élève à 24,6% et 24% respectivement (cf. figure 1). Autrement dit, plus d'un tiers des ménages ont des problèmes alimentaires au point de réduire la quantité d'aliments consommée habituellement.

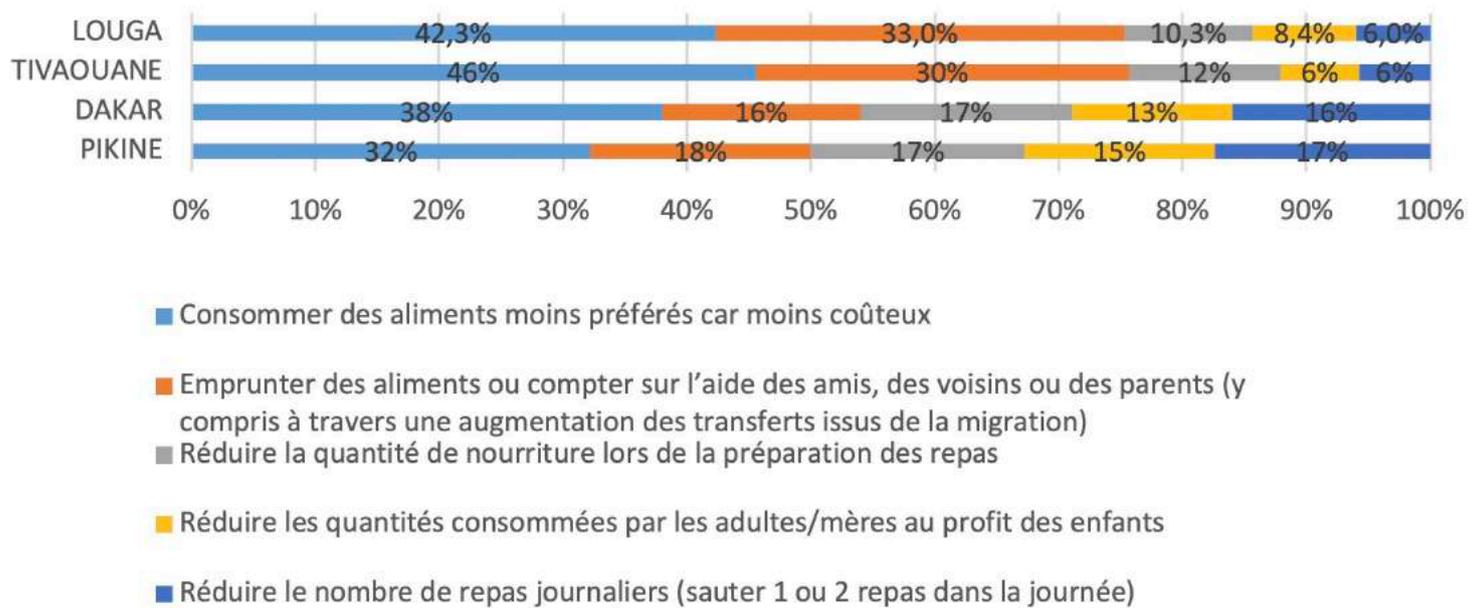


Figure 1 : types de stratégies alimentaires selon le département Source SECNSA : enquête VAMU et ESAr octobre 2019

1.1.2. LES MOYENS D'EXISTENCE AFFECTÉS EN MILIEU URBAIN PAR LE COVID 19

Les résultats de l'enquête sur la Vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain (VAMU), ont montré que 27,6% et 37,8% des ménages des départements de Dakar et Pikine respectivement, ont adopté des stratégies alimentaires de crise. Ils ont également révélé que 11,1% et 15,5% des ménages qui résident dans ces mêmes départements ont recouru à des stratégies d'urgence (cf. tableau 1). Les mesures prises (couvre-feu, interdiction des rassemblements etc.) par le Gouvernement, pour juguler la pandémie de la COVID 19, ont accentué les difficultés des ménages vivant dans ces départements. Ces restrictions ont eu des impacts négatifs sur les activités de moyens d'existence, comme le commerce informel et le transport.

TABEAU 1 : TAUX DE MÉNAGES ADOPTANT DES STRATÉGIES D'ADAPTATION BASÉES SUR LES MOYENS D'EXISTENCE DANS LES DÉPARTEMENTS DE DAKAR ET PIKINE

		LCSI			
		Aucune	STRESS	Crise	Urgence
Départements	DAKAR	53,5%	7,8%	27,6%	11,1%
	PIKINE	37,0%	9,8%	37,8%	15,5%

Source SECNSA : enquête VAMU octobre 2019



Le tableau ci-dessous, montre que les difficultés alimentaires ont conduit, 59,6% et 22,7% des ménages des départements de Tivaoune et de Louga respectivement à développer des stratégies de sous pression et de crise (tableau 2).

		LCSI			
		Aucune	STRESS	Crise	Urgence
Départements	DAKAR	53,5%	7,8%	27,6%	11,1%
	PIKINE	37,0%	9,8%	37,8%	15,5%

Source SECNSA : enquête VAMU octobre 2019

Dans le département de Tivaoune, les stratégies de sous pression utilisées par les ménages ont porté principalement sur l'emprunt d'argent (40%) et la réduction des dépenses de santé (30%) cf figure 2. A Louga, 26% des ménages ont vendu les biens productifs et 8% ont adopté la stratégie qui porte sur la vente non durable du bétail (figure 2).

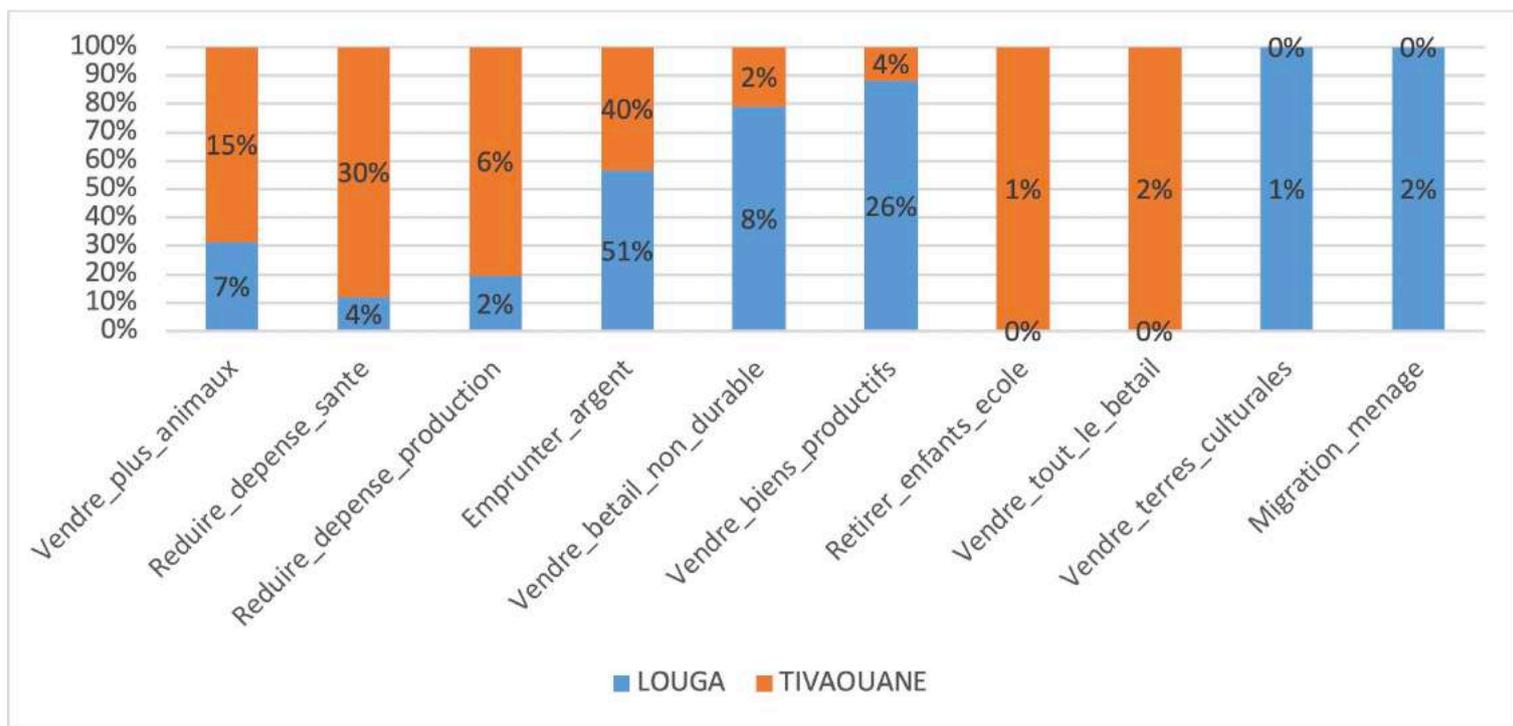


Figure 2 : type de stratégies basées sur les moyens d'existence dans les départements de Tivaoune et de Louga
Source : SECNSA : enquête ESAr, octobre 2019

1.1.3. IMPACT DE LA COVID 19 SUR LES TRANSFERTS DES IMMIGRÉS

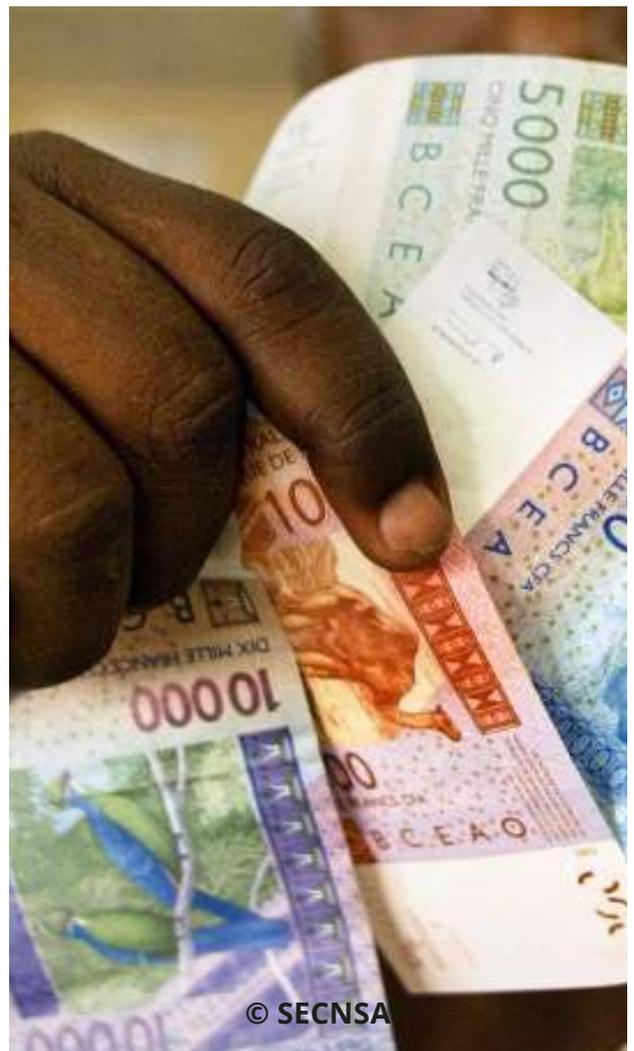
Le Household Economy Analysis (HEA) ou Analyse de l'Économie des Ménages (AEM) en français, est un cadre d'analyse, basé sur les moyens d'existence, permettant d'analyser comment les ménages obtiennent la nourriture et un revenu pour vivre et prospérer, en temps normal.

Les études réalisées par le Groupe de Travail HEA, coordonné par le SECNSA, ont montré que les envois d'argent des immigrés contribuent fortement à renforcer le pouvoir d'achat des ménages qui les reçoivent.

Dans la Zone de Moyens d'Existence (ZME) SN 03, correspondant à la partie Walo des départements de Podor, Matam, Kanel et Bakel qui fait face au fleuve Sénégal, les sommes reçues des immigrés représentent 65% du revenu total des ménages « nantis » en moyenne et, 60% du revenu total des ménages « nantis » qui vivent dans la ZME SN 04 (Diery de Matam et Kanel).

Dans les départements de Tivaoune, Kébemer, Louga (SN 05) et, Diourbel, Mbacké, Bambey, Thiès, Gossas, Mbour et Fatick (SN 08) les apports des immigrés représentent respectivement 19% et 14% des revenus totaux des ménages nantis.

Avec la pandémie qui sévit un peu partout dans le monde et, qui a entraîné un arrêt des activités économiques en Europe, Amérique, Afrique Centrale etc, les envois d'argent des immigrés ont drastiquement baissé. Ce choc, pourrait entraîner une insécurité alimentaire chez les ménages qui comptent sur cette rente pour vivre. ■



2. SITUATION PHYTOSANITAIRE

La situation phytosanitaire est marquée par la présence d'oiseaux granivores au niveau de la localité de Pont Gendarme (commune de Diama, arrondissement de Ndiaye, département de Dagana, région de Saint Louis) sur le riz au stade de levée et dans les rizières en préparations.

Des traitements dans les dortoirs occupés (35 ha) ont été entrepris.

Des traitements contre les sautereaux à Khelcom (Commune de Khelcom, Arrondissement de Darou Miname, Département de Malem Hodar, région de Kaffrine) ont aussi été effectués. Au total 290 ha ont été traités avec comme résultats 100% de mortalité obtenu. ■



3. SITUATION DES MARCHES

3.1.PRIX DES DENRÉES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Les données fournies par la Direction du Commerce Intérieur, montrent qu'en Mars 2020 les prix des denrées de première nécessité, dans la région de Dakar, n'ont pas connu de fluctuations par rapport au mois de février 2020, malgré la pandémie. Le lait en poudre présenté sous format 22,5g est vendu entre 85 et 100 FCFA, le litre d'huile coûte entre 1100 et 1200 FCFA. Le kilogramme du sucre en morceau est vendu entre 750 et 800 FCFA.

Concernant le riz, les fourchettes de prix au détail dans les marchés de Dakar, s'affichent comme suit :

- Riz brisé non parfumé : 300 et 400 FCFA/ Kg
- Riz parfumé ordinaire: 450 et 500 FCFA/Kg
- Riz local : 325 et 350 FCFA/Kg

Dans les autres régions la même situation est observée. Le lait en poudre présenté sous format 22,5 g est vendu entre 80 et 100 FCFA. Le litre d'huile est cédé entre 1200 et 1250 FCFA, le sucre en morceau coûte entre 800 et 900 FCFA/Kg, alors que le sucre cristallisé se vend entre 600 et 700 FCFA/Kg.

Le riz brisé parfumé ordinaire s'échange entre 400 et 500 FCFA/Kg, le riz brisé non parfumé coûte entre 300 et 350 FCFA/Kg et le riz local entre 325 et 350 FCFA.

TABEAU 3 : PRIX DES DENRÉES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

DAKAR		JANVIER		FEVRIER		MARS	
		prix gros	prix détail	prix gros	prix détail	prix gros	prix détail
Lait	22,5 g	7500-9500	85-100	7500-9500	85-100	7500-9500	85-100
Huile	1 L	13250-15250	1100-1200	13250-15250	1100-1200	13250-15250	1100-1200
Sucre	Morceaux	3350-3500	750-800	3350-3500	750-800	3350-3500	750-800
	Cristallisé	27700-28000	575-600	27700-28000	575-600	27700-28000	575-600
Riz	Brisé non parfumé	275000-280000	300-400	275000-280000	300-400	275000-280000	300-400
	Brisé parfumé ordinaire	330000-380000	450-500	330000-380000	450-500	330000-380000	450-500
	Luxe	460000-500000	500-500	460000-500000	500-500	460000-500000	500-500
	Local	255000-300000	275-300	255000-300000	275-300	255000-300000	275-300
Autres Région		JANVIER		FEVRIER		MARS	
		prix gros	prix détail	prix gros	prix détail	prix gros	prix détail
Lait	22,5 g	7500-9000	80-100	7500-9000	80-100	7500-9000	80-100
Huile	1 L	12500-14000	1200-1250	12500-14000	1200-1250	12500-14000	1200-1250
Sucre	Morceaux	3500-3750	800-900	3500-3750	800-900	3500-3750	800-900
	Cristallisé	27500-28500	600-700	27500-28500	600-700	27500-28500	600-700
Riz	Brisé non parfumé	280000-30000	300-350	280000-30000	300-350	280000-30000	300-350
	Brisé parfumé ordinaire	360000-390000	400-500	360000-390000	400-500	360000-390000	400-500
	Luxe	460000-480000	500	460000-480000	500	460000-480000	500
	Local	260000-340000	325-350	260000-340000	325-350	260000-340000	325-350

Source : Direction du Commerce Intérieur

3.2. STOCK DE RÉGULATION DE RIZ

Le stock de régulation (115 521 T) a baissé de 0,75% par rapport à la semaine du 1er au 7 avril (115 521 T). Le niveau actuel de régulation (importation stock commercial encourus d'importation déjà validés) montre que les besoins en consommation sont couverts pour une période relativement sécurisante (Trois mois). Le marché regorge de riz à tous les niveaux de commercialisation malgré les importantes quantités achetées par l'État pour l'aide alimentaire destinée à la lutte contre la COVID-19 ; cependant la brisure locale se fait rare. Les prix pratiqués maintiennent leurs valeurs antérieures.

3.3. PRIX DOMINANTS DE L'OIGNON ET DE LA POMME DE TERRE AU DÉTAIL

Le kilogramme d'oignon s'échange contre 300 FCFA dans les marchés de Dakar, Kaolack et Ziguinchor (figure 3).

Il est moins cher à Diourbel, Louga, Matam, Saint Louis et Thiès, où il coûte 250 FCFA. Cette situation s'explique par le fait que ces régions sont plus proches des zones de production, à savoir la zone des Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal. Par contre, à Tambacounda et Kolda, les prix pratiqués sont assez élevés (400 FCFA). Les disponibilités en oignons s'élèvent à un peu plus de 2000 tonnes à Dakar.

Concernant la pomme de terre, le kilogramme se vend à 300 FCFA, à Dakar, Kaolack, Louga et Thiès. Il est plus cher à Kolda (500 FCFA) et à Matam, Saint Louis et Tambacounda (400 FCFA) figure 3. S'agissant des stocks, ils dépassent légèrement 400 tonnes.

Toutefois, il faut noter que la production locale d'oignon et de pomme de terre pourra satisfaire les besoins du marché jusqu'au mois d'août 2020. ■

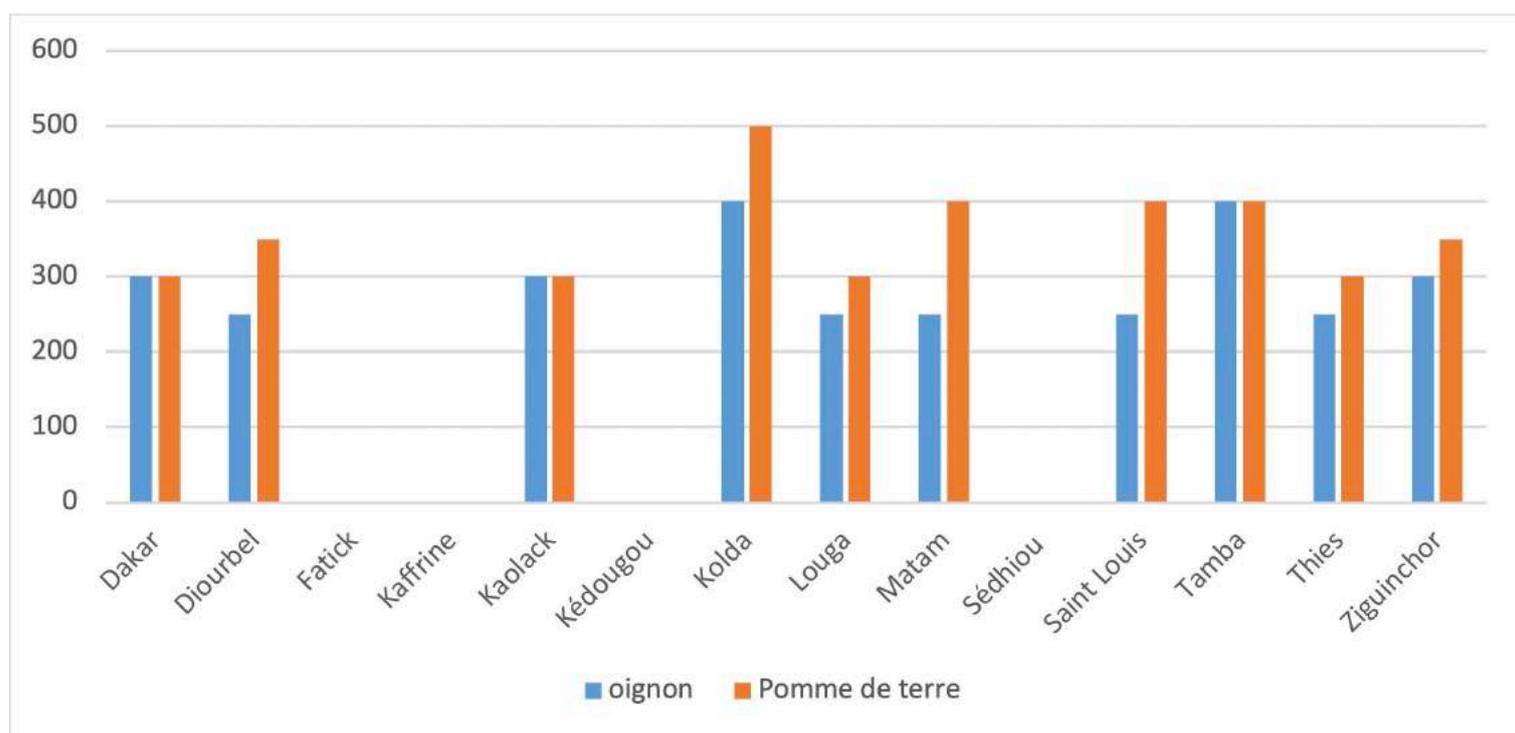


Figure 3 : Prix dominants de l'oignon et de la pomme de terre au détail
Source : ARM, bulletin n°15 avril 2020

4. SITUATION DANS LA ZONE AGRO-SYLVO-PASTORALE

L'actualité dans la zone agro-sylvo-pastorale, est dominée par la crise pastorale qui sévit dans certains départements du nord du Sénégal (Matam et Podor) et, la COVID 19 qui a considérablement ralenti les activités économiques des ménages pastoraux. La survenue de cette pandémie, a amplifié la vulnérabilité des éleveurs notamment du système extensif qui font face à une situation inédite.

4.1. FAIBLE DISPONIBILITÉ FOURRAGÈRE ET TRANSHUMANCE PRÉCOCE

Les départements de Matam et Podor vivent une crise pastorale, marquée par un déficit fourrager avec un bilan fourrager négatif de 73,6% et 47,2% respectivement et un tarissement précoce des mares. Cette situation a conduit 25% des ménages de Matam et 9% des ménages de Podor dans une situation de crise (cf CH mars 2020).

4.2. IMPACT DE LA COVID 19 SUR LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

- **Menaces sur les revenus des ménages pastoraux qui vivent dans les zones pastorales et agropastorales**

Les études réalisées par le GTHEA, dans les zones pastorales et agropastorales du Sénégal ont montré l'importance des revenus issus des activités économiques liées au pastoralisme (vente de bétail, vente des produits du bétail et gardiennage de troupeaux), dans l'économie des ménages pastoraux. La vente de bétail et des produits du bétail, est l'apanage des ménages nantis et moyens, qui possèdent beaucoup d'animaux, excepté dans la zone pastorale où des ménages pauvres tirent des revenus assez importants de la vente d'animaux. Ces derniers, aussi profitent des activités comme le gardiennage de troupeaux, qu'ils font pour le compte des nantis et des moyens.

Dans les parties des départements de Goudiry et de Tambacounda, qui appartiennent à la Zone de Moyens d'Existence (ZME) SN 14 (AGRO SYLVO PASTORAL MAIS ET BOIS), chez les ménages nantis et moyens, la vente de bétail représente respectivement 64% et 40% des revenus totaux annuel sur une année de consommation. Dans la ZME SN 09, dénommée AGROPASTORALE, PETITS RUMINANTS ET ARACHIDE (zone d'accueil des transhumants), qui correspond à une partie des départements de Koumpentoum, de Malem Hodar, de Mbacké, de Ranérou, de Linguère et de Kougheul, elle représente 24% et 21% du revenu total sur l'année de consommation des nantis et des moyens.

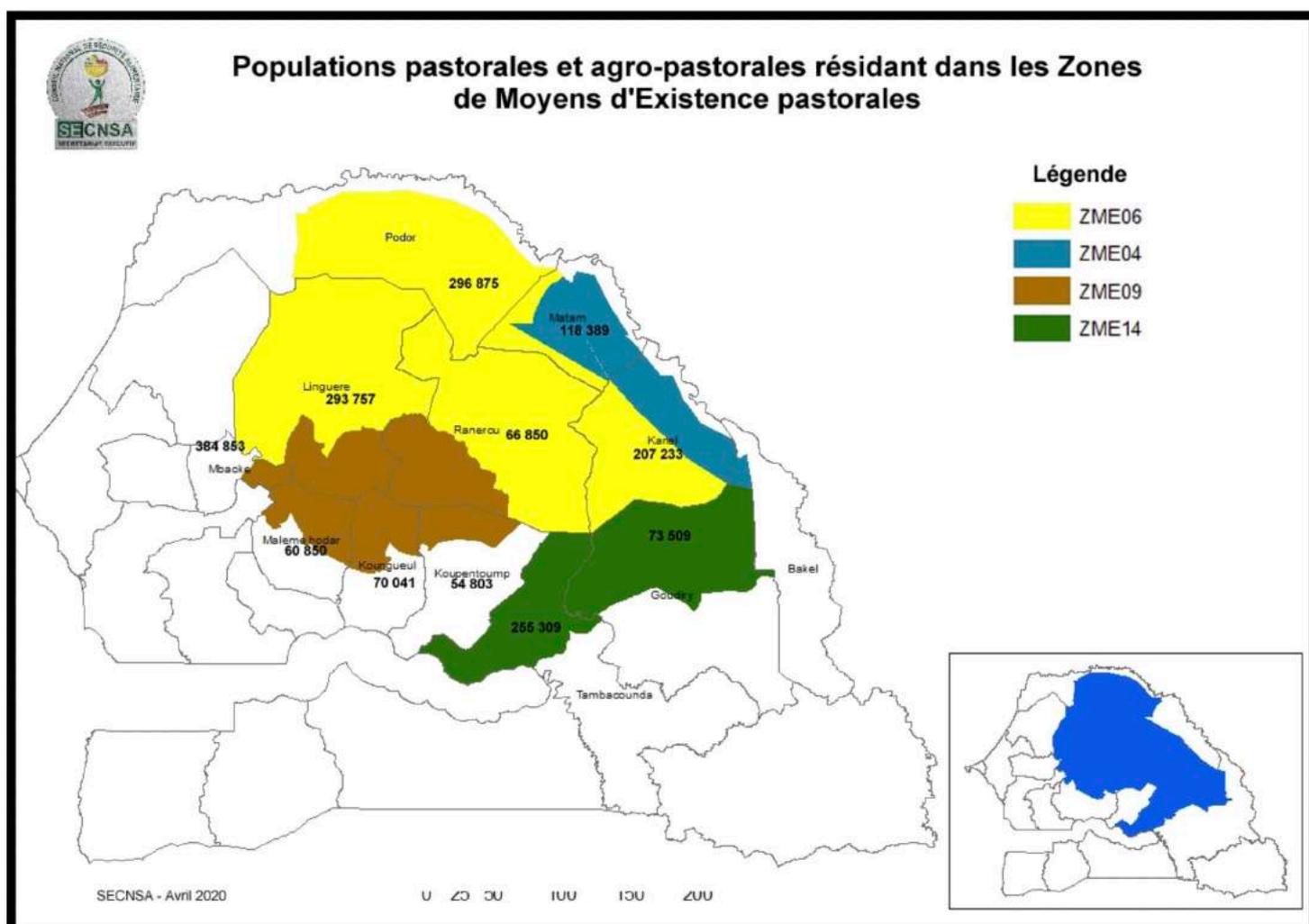
Concernant le Diéry de Matam et de Kanel (DIERI, MIL ET TRANSFERT SN 04), la part des revenus issus du commerce du bétail représente 35% et 32% du revenu total annuel. La zone SYLVO PASTORALE, ÉLEVAGE ET CUEILLETTE, SN 06, regroupe les zones des départements de Ranérou, Podor, Linguère et une partie des départements de Matam et Kanel, où les activités pastorales sont la première source de revenu. Chez les nantis, 82% du revenu provient de la vente de bétail, contre 66% chez les moyens. Les pauvres et les très pauvres, tirent respectivement 33% et 12% de leurs revenus de cette activité.

Avec la fermeture des marchés hebdomadaires, sur décision du Gouvernement, suite à l'apparition de la COVID 19 et l'interdiction des manifestations religieuses, la vente d'animaux est devenue quasi impossible. Cette situation, pourrait exposer les ménages pastoraux les moins résilients à l'insécurité alimentaire.

En se basant sur les résultats du CH de mars 2020 et, en tenant compte du zonage des moyens d'existence du Sénégal, effectué en 2015 par le GTHEA et les Comités Départementaux de Sécurité Alimentaire (CDSA), qui a permis d'identifier les limites des ZME pastorales et agropastorales du Sénégal ; on peut affirmer que le nombre de personnes, qui pourrait être affecté par la baisse des

revenus tirés de la vente du bétail, s'élève à 2.002.858 personnes (cf carte ci-dessous), répartie comme suit :

TABLEAU 4 : POPULATIONS RÉSIDANT DANS LES ZONES PASTORALES ET AGROPASTORALES		
	Départements	Personnes affectées
1	Podor	296876
2	Linguère	293757
3	Ranérou	66850
4	Matam	236777
5	Kanel	207233
6	Tambacounda	255309
7	Goudiry	75509
8	Koumpentoum	54803
9	Koungheul	70041
10	Malem Hoddar	60850
11	Mbacké	384853
	TOTAL	2002858



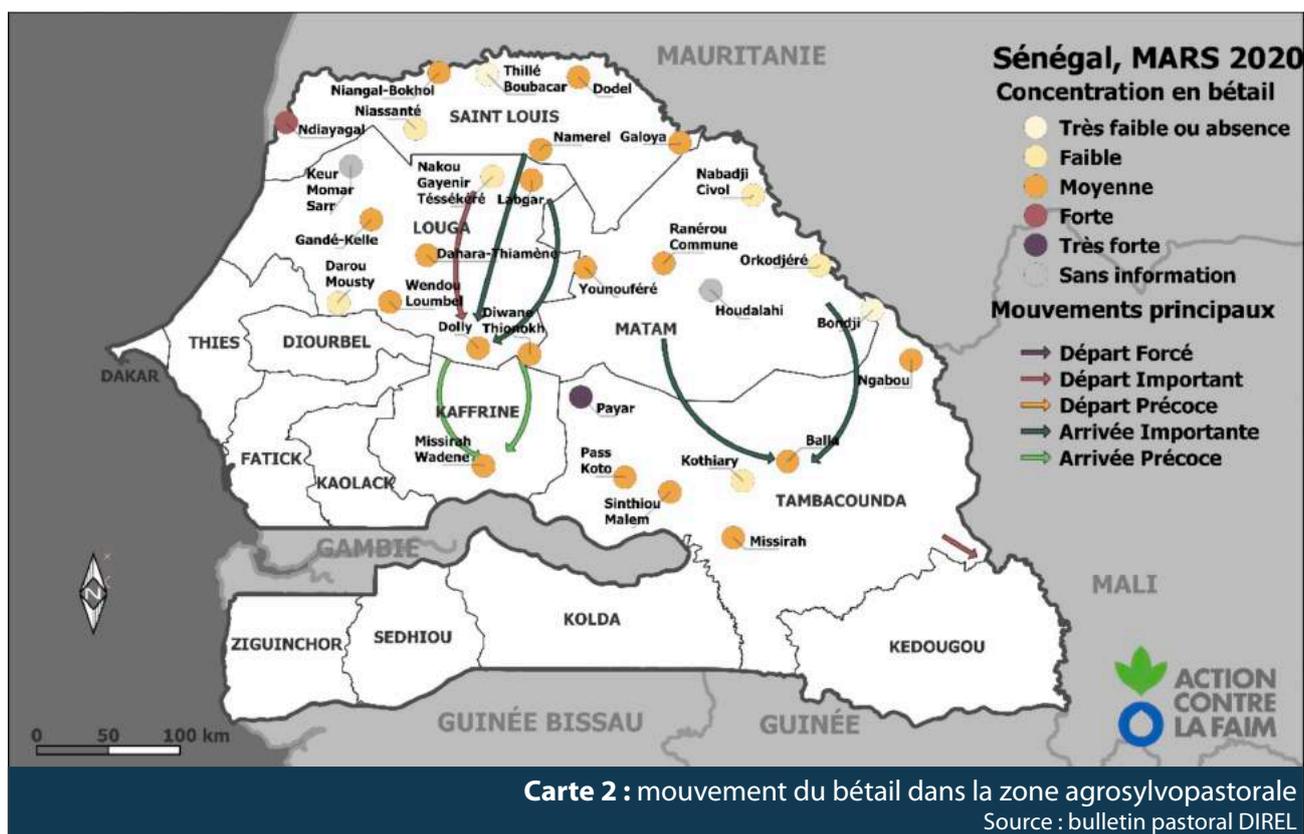
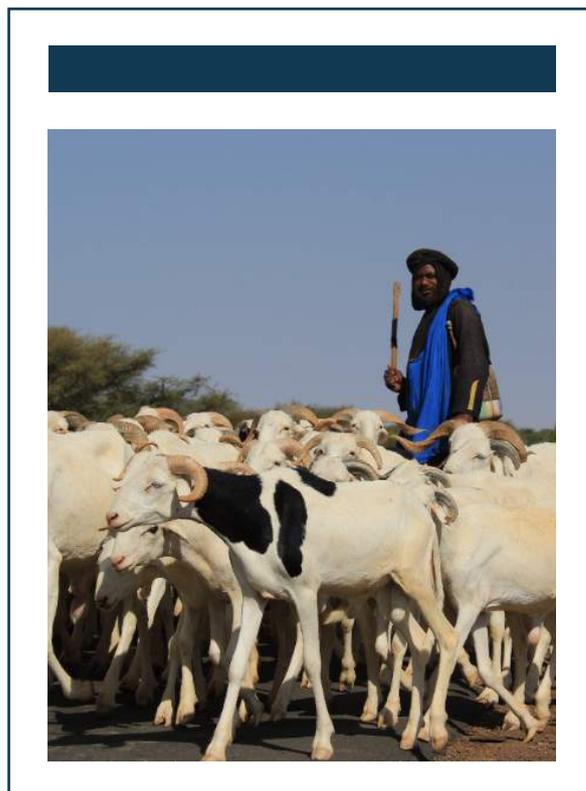
Carte 1 : populations résidant dans les zones pastorales et agropastorales
Source : SECNSA

4.3. MOUVEMENT DU BÉTAIL

La concentration du bétail au niveau de la zone agropastorale du Ferlo reste globalement moyenne à l'exception des sites de Niayagal (Maka -Diana dans la région de Saint-Louis) et Payar (dans la région de Tambacounda) où elle est respectivement forte à très forte.

Toutefois, on note une diminution de la forte concentration du bétail dans la région de Tambacounda par rapport au mois de Février. En effet, les mesures d'urgence notamment, l'interdiction des marchés hebdomadaires ont eu un impact sur les mouvements du bétail au niveau de la zone agropastorale du Ferlo. Les derniers mouvements signalés datent du 02 Mars 2020. Il s'agit principalement d'arrivées importantes de bétail dans la région de Tambacounda (site de Balla) en provenance de la région de Matam, et également au niveau du ranch de Dolly en provenance du Nord des régions de Louga et Saint Louis. Des arrivées précoces sont aussi notées au niveau de la région de Kaffrine en provenance du sud de la région de Louga.

Il faut cependant signaler, que l'absence de mouvements au niveau de la zone agropastorale du Ferlo due à la situation d'urgence, risque de générer beaucoup de problèmes pour les transhumants en particulier : la vente de bétail pour le renouvellement des denrées alimentaires des ménages pastoraux, l'accès à certaines zones de pâturages et, les conflits avec les agriculteurs notamment dans la zone sud (Tambacounda, Kaffrine) où l'hivernage démarre très-tôt.



4.4. FEUX DE BROUSSE

Pour ce trimestre mars-avril-mai 2020, cent cinquante-neuf (159) cas de feux de brousse ont été répertoriés, pour une superficie totale brûlée de 11088,53 hectares. Les départements de Vélingara (1898 ha), Foundiougne (1500 ha), Kolda (1165,08 ha) et Koumpentoum (1075 ha) sont les zones les plus touchées (cf. tableau ci-dessous).

TABLEAU 5 : SITUATION DES FEUX DE BROUSSE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DU 01 MARS AU 31 MAI 2020

Situation des feux par département du 01/03 au 31/05/2020

Département	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Bignona	4	697
Boukiling	20	832
Fatick	2	2,75
Foundiougne	3	1500
Goudiry	2	85
Goudomp	9	314
Guinguinéo	3	8,5
Kafrine	1	45
Kanel	1	450
Kaolack	1	80
Kédougou	11	33,75
Kolda	5	1165,08
Koumpentoum	9	1075
Koungheul	3	18
Linguère	2	209,7
Louga	1	10
Malem Hodar	9	635
Birkilane	1	1,5
Mbour	1	5
Medina Yoro foulda	3	11
Nioro du RIP	1	1,5
Oussouye	1	0,3
Ranérou	3	190
Salémata	5	578
Saraya	3	7
Sédhiou	5	812
Tambacounda	13	310
Thiès	1	0,15
Vélingara	27	1898
Ziguinchor	9	113,3
TOTAL	159	11088,53

Source : Direction des Eaux et Forêts Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)



5. PERSPECTIVES

Avec la fermeture des marchés hebdomadaires qui constituent des lieux d'échanges de produits de consommation et la suspension des cérémonies religieuses qui représentent d'importants débouchés, entre autres, la COVID 19 a engendré un certain nombre de conséquences sociales et économiques chez les éleveurs, notamment ceux du système pastoral, à savoir :

- situation financière précaire (problème d'écoulement des animaux) ;
- problèmes de ravitaillement en denrées alimentaires et en aliment de bétail ;
- difficultés d'abreuvement du bétail à cause du manque de liquidité surtout des éleveurs transhumants ;
- un accès limité aux services et aux produits vétérinaires, ainsi qu'aux services sociaux de base, du fait du manque de liquidité et de la limitation des déplacements ;
- baisse drastique des effectifs de bovins et petits ruminants acheminés au niveau des foirails et abattoirs ;
- difficultés liées à la circulation des professionnels pour se rendre au niveau des zones de production ;
- difficultés d'écoulement des œufs, poulets de chairs et lait etc.

Si la maladie n'est pas maîtrisée d'ici la Tabaski, qui va correspondre à la période de soudure, les ventes massives de petits ruminants, qui permettent aux éleveurs d'engranger des revenus pourraient être compromises. Dans les zones agropastorales, les investissements tels que l'achat de semences ou de matériels agricoles pourraient aussi être impactés négativement. ■

6. RECOMMANDATIONS

- cibler et soutenir les ménages qui bénéficient des envois d'argent des émigrés et les ménages pastoraux impactés par la COVID 19 à travers un programme de cash transfert ;
- inclure les organisations pastorales dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de réponse ;
- surveiller les marchés pour éviter toute rupture de stocks des denrées de premières nécessité, mais aussi une hausse vertigineuse des prix, qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur les moyens d'existence des ménages. ■■■

LISTE DES STRUCTURES NATIONALES
MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL DU SAP :

**ANACIM, ANSD, CEP/PÊCHE, CLM, CONACILSS,
CSA, CSE, CONACILSS, DA, DAN, DAPSA, DEFCCS,
DGPPE, DHORT, DIREL, DPV, SECNSA, DPDT**

PARTENAIRES FINANCIERS



COMMISSION EUROPÉENNE



Aide humanitaire





Juillet 2020